



Ville d'Epinay-sur-Orge



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2017

(Article L. 2121.25 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept novembre à 18H30, le Conseil municipal de la commune d'Epinay-sur-Orge, légalement convoqué, s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Dominique DECUGNIERE, Premier-adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. MALHERBE, M. DECUGNIÈRE, Mme BESSE, Mme NOËL, M. SCOUPE, Mme FRANÇOIS, M. MARTEAU, M. LEGOUGE, Mme BADOUIX-VERGNES, M. CHINARDET, Maires-adjoints,
Mme PAPE, M. SEZNEC, M. LEBRUN, Mme RIALLAND-BELLEC, M. TAINGUY, Mme AUGUSTO, M. CADENAT, Mme GAILLARD, Mme LÉON, M. KOEHL, Mme DUVERGER, M. DRIVIERRE, Mme CAPELLI, M. GALLET, Mme CASTAINGS, M. DUCHESNE, Mme DARRICARRERE, M. COLLOT, Mme LE GALLOUDEC, M. BEELDENS-DA SILVA, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTÉS :

Mme BOCQUIER, représentée par M. KOEHL, Conseiller municipal délégué,
M. PROFICHET, représenté par Mme Geneviève BESSE, Maire adjoint,
Mme MEZZAROBBA, représentée par Mme CASTAINGS, Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RIALLAND-BELLEC Danielle

M. DECUGNIERE ouvre la séance à 18H30 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme RIALLAND-BELLEC Danielle.

▪ **ELECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de M. Dominique Decugnière

M. DECUGNIÈRE, préside l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Il souligne que l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, dans chaque commune, le Maire est élu parmi les membres du Conseil municipal.

Selon l'article L.2122-7 du même Code, le Maire est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (est élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix exprimées). En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

M. DECUGNIÈRE fait appel à candidature :

2 Candidates se déclarent :

1. Liste « Union Municipale », Mme FRANÇOIS Véronique
2. Liste « Imagine Epinay », Mme CASTAINGS Laurence

M. DECUGNIÈRE déclare ouvert le scrutin, après avoir désigné avec l'accord de l'assemblée deux assesseurs qui sont Mme LEON Kathia et M. BEELDENS-DA SILVA Franck.

Chaque conseiller vote à l'appel de son nom.

Les votes donnent le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

- Mme FRANÇOIS Véronique : 25 voix
- Mme CASTAINGS Laurence : 5 voix

Conseiller(s) présent(s) à l'appel mais n'ayant pas pris part au vote : 0

APRES avoir constaté les résultats du dépouillement, Mme FRANÇOIS Véronique est élue Maire à la majorité absolue au 1er tour du scrutin.

Mme FRANÇOIS Véronique prend la présidence de la séance.

▪ **DETERMINATION DU NOMBRE DE MAIRES ADJOINTS**

Rapporteur : Mme le Maire

Suite au courrier de M. MALHERBE en date du 26 octobre 2017 informant Mme la Préfète de l'Essonne de sa démission du poste de maire de la commune d'Epinay-sur-Orge ainsi qu'à l'approbation de Mme la Préfète de l'Essonne en date du 3 novembre 2017, il a été procédé à l'élection d'un nouveau Maire.

Il convient, à présent, de déterminer le nombre de Maires adjoints avant de les élire.

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que c'est le Conseil municipal qui détermine le nombre de Maires-adjoints, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

En conséquence, le nombre de conseillers municipaux de la commune d'Epinay-sur-Orge étant fixé à 33, le nombre de Maires-adjoints ne peut être supérieur à 9.

Mme le Maire indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de fixer à 7 le nombre de maires adjoints.

➤ **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

VOTE : 28 voix pour

5 abstentions : MM. GALLET, DUCHESNE, Mmes CASTAINGS, Mme MEZZAROBBA (par procuration), Mme DARRICARRERE.

▪ ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire informe que par courrier en date du 26 octobre 2017, M. MALHERBE a fait part de sa démission du poste de maire de la commune d'Épinay-sur-Orge à Mme la Préfète de l'Essonne. Cette dernière par courrier en date du 3 novembre 2017 a accepté cette démission.

L'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans chaque commune, les Maires-adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal.

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule quant à lui, que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les maires adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Mme le Maire indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de procéder à l'élection des maires adjoints selon les modalités exposées ci-dessus.

Mme le Maire fait appel à candidature.

Liste proposée par Mme le maire :

- M. DECUGNIERE Dominique
- Mme BESSE GENEVIEVE
- M. MARTEAU Pierre
- Mme NOËL Monique
- M. SCOUPE Christian
- Mme BADOUIX-VERGNES Ghislaine
- M. LEGOUGE Maurice

Mme le Maire déclare le scrutin ouvert, après avoir reconduit dans leurs fonctions de scrutateur : Mme LEON et M. BEELDENS-DA SILVA.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 7
Suffrages exprimés	: 26
Majorité absolue	: 14

Après avoir constaté les résultats du dépouillement.

DECLARE élus en tant que maires adjoints au 1^{er} tour de scrutin **M. DECUGNIERE Dominique, Mme BESSE Geneviève, M. MARTEAU Pierre, Mme NOËL Monique, M. SCOUPE Christian, Mme BADOUIX-VERGNES Ghislaine, M. LEGOUGE Maurice.**

Mme le Maire indique les délégations qu'elle confiera aux maires adjoints qui viennent d'être élus :

<u>1^{er} adjoint</u> :	M. DECUGNIERE Dominique	Ressources humaines, vie associative.
<u>2^{ème} adjoint</u> :	Mme BESSE Geneviève	Affaires sociales, logement, petite enfance.
<u>3^{ème} adjoint</u> :	M. MARTEAU Pierre	Développement économique, numérique.
<u>4^{ème} adjoint</u> :	Mme NOËL Monique	Jeunesse, référente quartier Terrasse.
<u>5^{ème} adjoint</u> :	M. SCOUBE Christian	Patrimoine, voirie, espaces verts, référent quartier Centre-Ville.
<u>6^{ème} adjoint</u> :	Mme BADOUIX-VERGNES Ghislaine	Manifestations, fêtes et cérémonies, anciens combattants.
<u>7^{ème} adjoint</u> :	M. LEGOUGE Maurice	Environnement, transition énergétique.

Mme le Maire indique qu'elles sont les délégations qu'elle confiera à 9 conseillers municipaux par arrêté et par ordre alphabétique :

- M. CADENAT Jean-Paul
 - M. CHINARDET Didier
 - M. DRIVIERRE Daniel
 - Mme GAILLARD Raymonde
 - M. KOEHL Serge
 - M. LEBRUN Serge
 - Mme LEON Kathia
 - M. SEZNEC Jean-François
 - M. TAINGUY Jean-Michel
- Personnes en situation de handicap et accessibilité, référent quartier Mauregard et Hauts Graviers.
Urbanisme et aménagement durable du territoire, Sport et insertion professionnelle.
Seniors.
Finances, référent quartier Templiers.
Communication, référent quartier Breuil.
Conseil Municipal des Enfants (CME).
Déplacements, transports, stationnement, référent quartier des Gares.
Culture, commerce et artisanat.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h00.

Affiché le : 24 novembre 2017



Véronique FRANÇOIS
Maire d'Epinay-sur-Orge